

du Morbihan, avec 91 voix sur 180 votants et 260 inscrits. Il fut de la majorité de la « Chambre introuvable », où, d'ailleurs, il ne prit jamais la parole. Il avait épousé la fille de Tuault de la Bouvrie, ancien constituant.

**DAHIREL (FRANÇOIS-MARIE-HYACINTHE)**, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, fils du précédent, né à Ploërmel (Morbihan), le 15 octobre 1804, mort à Cannes (Alpes-Maritimes), le 6 février 1875, entra dans la magistrature sur la fin du règne de Charles X. Il donna sa démission pour ne pas servir le gouvernement de juillet, se fit inscrire au barreau de Lorient et devint bâtonnier de son ordre. Conservateur et royaliste militant, il fut élu, le 23 avril 1848, le 12<sup>e</sup> et dernier de la liste, représentant du Morbihan, à l'Assemblée constituante, par 64,585 voix (105,877 votants et 123,200 inscrits). M. Dahirel fit partie de la droite légitimiste et vota : 26 août, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; 1<sup>er</sup> septembre, pour le rétablissement de la contrainte par corps; 18 septembre, contre l'abolition de la peine de mort; 9 octobre, contre l'amendement Grévy contre la présidence; 21 octobre, contre l'abolition du remplacement militaire; 25 octobre, pour la sanction de la constitution par le peuple; 2 novembre, contre le droit au travail; 4 novembre, pour l'ensemble de la Constitution; 27 décembre, pour la suppression de l'impôt sur le sel. Après l'élection présidentielle de Louis Napoléon, il soutint la politique de l'Elysée à l'intérieur et dans les affaires de Rome, se prononça contre l'amnistie et pour l'interdiction des clubs. Il vota pour l'abolition de l'impôt des boissons. Réélu représentant du Morbihan à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 1<sup>er</sup> sur 10, par 61,701 voix (86,060 votants, 127,109 inscrits), il se montra des plus hostiles à la République et s'associa à la politique de la majorité. En 1851, il combattit les menées de l'Elysée, protesta contre le coup d'Etat de décembre, et passa dans la retraite toute la durée de l'Empire. Les élections du 8 février 1871 rendirent M. Dahirel à la vie publique. Le 5<sup>e</sup> sur 10, et par 55,499 voix (72,309 votants, 119,710 inscrits), il fut élu représentant du Morbihan à l'Assemblée nationale. Membre de l'extrême droite, il vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, se signala par son éloignement pour toute compromission avec les partis modérés, et fut, le 20 janvier 1872, un des onze représentants qui repoussèrent un ordre du jour de M. Babbie, favorable à M. Thiers. Peu de jours après, il accentua encore l'expression des mêmes sentiments, en déposant une proposition relative aux communications du chef du pouvoir exécutif à l'Assemblée; c'était une attaque personnelle extrêmement vive contre le chef du pouvoir, et la majorité, n'osant pas en prononcer l'adoption, se borna à en ajourner l'examen. M. Dahirel fut le seul qui repoussa le projet d'emprunt national pour la prompte libération du territoire (15 juillet). En 1873, il prit une part active au renversement de Thiers et se mêla aux combinaisons qui tendaient à rétablir en France la royauté. Après l'insuccès de ces combinaisons, il ne voulut point voter le septennat, et témoigna, en plusieurs circonstances, d'une irritation marquée contre les chefs du parti orléaniste, qu'il accusait d'avoir fait obstacle au retour du comte de Chambord. Il vota donc, en mai 1874, pour le renversement

du cabinet de Broglie, et, la même année, il déposa une motion demandant que l'Assemblée fut appelée à se prononcer sur la forme du gouvernement de la France. Il repoussa les propositions Périer et Malleville, puis, étant tombé malade avant la fin de la législature, il se rendit à Cannes, où il mourut.

**DAIGREMONT DE MANVIEU (JEAN-BAPTISTE-AUGUSTIN)**, député au Corps législatif de l'an XIII à 1810, de 1815 à 1816, de 1820 à 1821, et de 1824 à 1827, né à Caen (Calvados), le 29 mai 1761, mort à Caen, le 22 avril 1837, était, lors de la Révolution, deuxième avocat du roi au présidial de Caen. Il fut nommé membre de l'administration municipale, puis maire de Caen. « Il se distingua vers cette époque, dit une biographie royaliste, moins par la force de son caractère que par la modération de ses opinions. » Maire de Caen, il remplaça le général Caffarelli, aide-de-camp de Bonaparte, dans la présidence du collège électoral du département, et, le 4<sup>e</sup> jour complémentaire de l'an XIII, le Sénat conservateur le nomma député du Calvados au Corps législatif, où il resta jusqu'en 1810. « Il fut, dit le même biographe, aussi muet que ses collègues. » De retour en Normandie, il fut nommé (12 mai 1811) conseiller à la cour impériale de Caen, et il signa une adresse à Marie-Louise pour protester de son dévouement et de celui du corps municipal. Daigremont de Manvieu s'empressa, d'ailleurs, de se rallier à la Restauration et, après avoir refusé, pendant les Cent-Jours, de prêter à Napoléon un nouveau serment, il fut, le 22 août 1815, élu par le collège de département du Calvados, avec 130 voix (207 votants) député à la Chambre introuvable. Il y vota avec la majorité. Non réélu en 1816, la nouvelle loi électorale le fit rentrer au parlement le 13 novembre 1820, avec 453 voix (627 votants, 726 inscrits), mais pour une année seulement. Il échoua en effet au renouvellement du 1<sup>er</sup> octobre 1821, et n'obtint dans le 1<sup>er</sup> arrondissement du Calvados (Caen), que 296 voix contre 308 à M. Adam de la Pommeraye, élu. Daigremont de Manvieu fut dédommagé de son insuccès par la place de président de chambre à la cour royale de Caen, tandis que son fils était nommé conseiller auditeur. Il fit encore partie de la Chambre de 1824, ayant été élu député de Caen, le 25 février, par 409 voix (884 votants, 990 inscrits), contre Adam de la Pommeraye, député sortant, 403. Depuis lors, il vota régulièrement, jusqu'à la fin de la législature, avec le ministère, et soutint la politique de M. de Villèle. — La plupart des biographies désignent ce législateur sous le nom de *Daigremont de Saint-Manvieu*.

**DAIN (CHARLES)**, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, né à la Guadeloupe le 29 août 1812, mort à Bordeaux (Gironde), le 22 février 1871, fit ses études en France, fut reçu avocat à Paris, se lia avec M. Victor Considérant et adopta les doctrines phalanstériennes. Adversaire du néo-catholicisme de Buchez et Roux, il publia plusieurs écrits philosophiques et politiques, notamment dans la *Démocratie pacifique*, où il mena une campagne en faveur de l'abolition de l'esclavage. Cette campagne, et ses déclarations démocratiques et républicaines le firent élire, le 21 août 1848, le 3<sup>e</sup> et dernier, par 10,996 voix (33,734 votants), représentant de la Guadeloupe à l'Assemblée constituante. M. Charles Dain fut admis le 20 octobre 1848. Il prit

place à l'extrême gauche, fit partie du comité de l'Algérie et des colonies, et vota : pour la suppression de l'impôt du sel, contre la proposition Râteau, contre le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute cour, pour l'amnistie générale, contre les crédits de l'expédition romaine. Il appuya, le 11 mai 1849, la demande de mise en accusation du président et de ses ministres à l'occasion du siège de Rome. M. Dain n'avait pas été réélu en mai 1849. Mais, les condamnations prononcées par la Haute cour de Versailles pour l'affaire du 13 juin ayant déterminé un certain nombre de vacances dans la représentation nationale, le parti démocratique recommanda M. Dain aux élections complémentaires du 10 mai 1850, dans le département de Saône-et-Loire. Il fut élu représentant à la Législative, le 5<sup>e</sup> sur 6, par 61,295 voix (105,573 votants, 157,148 inscrits). L'élection, invalidée en bloc par la majorité, fut suivie d'un nouveau scrutin qui donna de nouveau à M. Ch. Dain une majorité de 78,003 voix (120,102 votants, 154,015 inscrits). Définitivement élu, il s'associa jusqu'en 1851 aux actes de l'opposition radicale qui siégeait à la Montagne. Mais le coup d'État de décembre ne compta pas le représentant de Saône-et-Loire parmi ses adversaires irréconciliables, et il accepta de servir le gouvernement impérial comme conseiller à la cour de la Guadeloupe.

**DAIREAUX** (NICOLAS-FRANÇOIS-CHARLES), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Gatteville (Manche), le 31 juillet 1759, mort à Cherbourg (Manche), le 15 septembre 1836, appartient à l'Université après avoir fait partie (14 floréal an III) du jury d'instruction de l'école centrale d'Evreux. Il occupait une chaire au lycée Charlemagne, à Paris, depuis le 4 janvier 1811, lorsque le département de l'Eure, où il était conseiller général, le choisit, le 9 mai 1815, par 47 voix sur 78 votants, pour son représentant à la Chambre des Cent-Jours. Il quitta l'enseignement public lors de la seconde Restauration.

**DALBARADE** (JEAN), ministre de la marine, né à Biarritz (Basses-Pyrénées), le 31 août 1743, mort à Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées), le 31 décembre 1819, servit dans la marine française et parvint au grade de contre-amiral. Il avait la réputation d'un bon marin et d'un homme intelligent et probe, et remplissait les fonctions d'adjoint au ministère de la marine, lorsque, sur la proposition de Cambon, formulée au nom du Comité de Salut public, la Convention décida, le 3 avril 1793, de lui confier la succession, comme ministre, de Monge, qui demandait à être déchargé d'un fardeau « au dessus de ses forces ». Dalbarade entra en fonctions le 10 avril : il y resta jusqu'au 13 messidor an III. Dans cet intervalle, il eut plusieurs fois à rendre compte de ses actes devant l'Assemblée. Le 8 mai 1793, Ducos le fit inviter à prendre des mesures rigoureuses pour « protéger l'arrivée de nos convois dans les ports de la République ». Le 26 juin, la Convention mit à sa disposition, pour la défense des côtes et la construction de diverses jetées, une somme de 890,000 livres. Le 23 juillet, un représentant, dont le *Moniteur officiel* ne fait pas connaître le nom, dénonça le ministre comme responsable « des mouvements séditieux et contre-révolutionnaires » qui s'étaient produits dans la ville de Toulon : ce représentant attribuait les trou-

bles à la présence de l'escadre dans le port et à la nomination à Toulon d'un commissaire appelé Peyran. Dalbarade se disculpa dans la même séance. Conformément à un décret rendu sur la motion d'Albittre, le ministre de la marine dut fournir à la Convention les tableaux nominatifs « de tous les chefs et officiers, administrateurs et agents de la marine qui se trouvaient à Toulon lors de sa tradition aux Anglais ». Une nouvelle dénonciation appuyée, le 10 pluviôse an II, par Bourdon (de l'Oise), à propos d'une décision de la Convention que le ministre aurait méconnue, obligea Dalbarade à comparaître de nouveau à la barre. Il se justifia avec succès, et Couthon lui rendit ce témoignage qu'il « l'avait toujours vu montrer le plus grand respect pour les décrets de l'Assemblée et les arrêtés du Comité de Salut public, et la plus grande exactitude dans leur exécution. » Lorsque les ministères eurent été supprimés par la loi du 1<sup>er</sup> avril 1794 et remplacés par des commissions exécutives, Dalbarade fut appelé à exercer les fonctions de commissaire de la marine. Mais, le 14 messidor an III, Deffermon, tout en rendant justice à ses talents militaires, proposa de le remplacer par un administrateur plus habile, et, séance tenante, la Convention donna pour successeur à Dalbarade Redon de Beauprean, administrateur en chef du port de Brest. Nommé ensuite commandant des armes à Lorient, il fut destitué, le 25 floréal an VI, par le Directoire et remplacé par le contre-amiral Nielly. — Dalbarade fut admis à la retraite le 31 décembre 1814, avec le grade honorifique de contre-amiral.

**DALBERG** (EMERICK-JOSEPH-WOLFGANG-HERIBERT, DUC DE), pair de France, né à Mayence (Allemagne), le 31 mai 1773, mort au château d'Herrnsheim (Allemagne) le 27 avril 1833, était le neveu de Charles de Dalberg, qui fut archi-chancelier de l'Empire, prince primat de la Confédération du Rhin et grand-duc de Francfort. Destiné par sa famille à l'état ecclésiastique, Emèrick-Joseph acheva ses études à l'université de Göttingue, et était à Vienne, dans la chancellerie impériale, quand l'attitude de son oncle, qui avait pris le parti de la France, lui ferma la carrière de la diplomatie autrichienne. Il fut nommé conseiller auprès du roi de Bavière, puis, à la suite du traité de Lunéville, fut accrédité à Paris comme ministre du margrave de Bade ; il eut à négocier notamment le mariage du jeune grand-duc avec la princesse Stéphanie de Beauharnais, nièce de l'impératrice Joséphine. Talleyrand le remarqua, se l'attacha, et lui fit épouser Mlle de Brignoles, qui fut nommée dame du palais de l'impératrice. Naturalisé Français après le traité de Vienne (1809), et chargé de négocier le mariage de Napoléon avec Marie-Louise, M. de Dalberg fut créé duc de l'Empire (14 août 1810), conseiller d'Etat (14 octobre suivant), et reçut une dotation de quatre millions. Il suivit M. de Talleyrand dans sa disgrâce ; tous deux firent partie, en 1814, du gouvernement provisoire, et assistèrent au Congrès de Vienne. Le 22 juillet 1814, Louis XVIII fit M. de Dalberg grand cordon de la Légion d'honneur. Banni pendant les Cent-Jours, il reentra en France à la seconde Restauration, fut nommé pair de France le 17 août 1815, ministre d'Etat, et ambassadeur à Turin (26 janvier 1816). A la chambre haute, il ne prit que peu de part aux débats politiques, et se montra partisan de la Charte ; son nom ne figure pas dans le scrutin du procès du maréchal Ney. Vers la fin de la

Restauration, il se retira dans son château d'Herrusheim, où il mourut.

**DALBIS** (GUILLAUME-FRANÇOIS-HIPPOLYTE), dit DALBIS DE LA SALZE, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, né à Salze (Aveyron), le 20 novembre 1792, entra, sous la Restauration, dans la magistrature, et, tout dévoué à la légitimité, donna sa démission après la révolution de 1830. Il fit, comme royaliste, une opposition constante au gouvernement de Juillet. Il était redevenu avocat, lorsque le département de l'Aveyron le nomma, le 23 avril 1848, représentant à l'Assemblée constituante, le 7<sup>e</sup> sur 10, avec 32,991 voix (90,119 votants, 105,448 inscrits). Il fit partie du comité de l'Algérie et des colonies, et vota constamment avec la droite de l'assemblée : 9 août 1848, pour le rétablissement du cautionnement; 26 août pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; 1<sup>er</sup> septembre, pour le rétablissement de la contrainte par corps; 18 septembre, contre l'abolition de la peine de mort; 7 octobre, contre l'amendement Grévy; 23 octobre, pour la sanction de la Constitution par le peuple; 2 novembre, contre le droit au travail; 12 janvier 1849, pour la proposition Rataeu; 1<sup>er</sup> février, contre l'amnistie générale. M. Dalbis donna sa démission de représentant avant la fin de la législature, le 10 février 1849; puis il accepta du même département un nouveau mandat à l'Assemblée législative; il fut élu, le 3<sup>e</sup> sur 8, par 44,599 voix (79,850 votants, 112,514 inscrits). Comme précédemment, il suivit les inspirations des chefs de la majorité monarchiste, et s'associa à toutes les mesures répressives votées par cette majorité d'accord avec le gouvernement présidentiel. Il ne se montra d'ailleurs pas hostile au coup d'Etat de décembre 1851, reentra sous l'Empire dans la magistrature, et mourut président honoraire du tribunal de Millau.

**DALBY-FAYARD** (MARRIAT), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Périgueux (Dordogne) le 17 avril 1742, mort à Périgueux le 24 mars 1820, homme de loi, fut élu, le 26 vendémiaire an IV, député de la Dordogne au Conseil des Cinq-Cents, par 299 voix sur 405 votants, et siégea dans cette Assemblée jusqu'en l'an VIII, sans s'y faire remarquer. Après le coup d'Etat de brumaire, il fut nommé le 11 prairial, en même temps président du tribunal criminel de la Dordogne, et juge au tribunal d'appel de Bordeaux : ce fut ce dernier poste qu'il accepta. Lors de la réorganisation judiciaire, il devint (12 mai 1811) président de chambre à la cour impériale de Bordeaux. La Restauration le mit à la retraite le 31 janvier 1816.

**DALESME** (JEAN-BAPTISTE, BARON), député au Corps législatif de l'an X à 1809, né à Limoges (Haute-Vienne), le 20 juin 1763, mort à Paris, le 14 avril 1832, suivit la carrière militaire, prit part aux guerres de la République et de l'Empire, et fut grièvement blessé le 6 germinal an VII dans la campagne d'Italie, à l'attaque de Vérone. Parvenu au grade de général de brigade, il fut désigné, le 6 germinal an X, comme député de la Haute-Vienne au Corps législatif. Il y siégea jusqu'en 1809. Membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII, et commandeur de l'ordre le 23 prairial de la même année, il reçut encore de l'Empire le titre de baron (23 juin 1810). Il se rallia ensuite à la Restauration qui le fit lieutenant-général, le 21 octobre 1814; pendant les Cent-Jours,

Dalesme fut nommé gouverneur de l'île d'Elbe, et quitta le service à la seconde Restauration. Réintégré en 1830, il mourut gouverneur des Invalides.

**DALIBOURG** (MATHURIN-JULIEN), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Changé (Sarthe) le 31 août 1742, mort à Sainte-Suzanne (Mayenne), le 6 mai 1817, était membre du directoire de ce dernier département. Il en fut élu député, à l'Assemblée législative (27 août 1791), le 1<sup>er</sup> sur 8, par 176 voix (238 votants), et siégea dans la majorité.

Dalibourg fut nommé, le 13 floréal an III, procureur général syndic de la Mayenne. Le 24 floréal an VIII, il devint conseiller de préfecture. Puis il entra (23 thermidor an XII) dans la magistrature, comme procureur général à la cour d'appel d'Angers, et il échangea enfin ce poste contre les fonctions plus modestes de juge de paix du canton de Sainte-Suzanne (24 mai 1806).

**DALLEAUME** (PIERRE-BARTHÉLEMY-FRANÇOIS) député au Corps législatif de l'an XII à 1815, né à Treforest (Seine-Inférieure) le 8 novembre 1743, mort à une date inconnue, fut nommé en l'an VIII sous-préfet de Neufchâtel. Le Sénat conservateur le désigna, le 2 fructidor an XII, pour représenter au Corps législatif le département de la Seine-Inférieure. Ce mandat lui ayant été renouvelé le 10 mai 1810, Dalleaume siégea jusqu'à la fin de l'Empire. Il se prononça pour la déchéance, soutint le ministère de 1814, et fut fait, le 19 octobre, chevalier de la Légion d'honneur.

**DALLEMAGNE** (CLAUDE, BARON), député au Corps législatif de l'an X à 1813, né à Peyrieu (Ain), le 8 novembre 1754, mort à Nemours (Seine-et-Marne), le 25 juin 1813, s'engagea, à 19 ans, dans le régiment de Hainaut, fit la guerre d'Amérique, et gagna à Savannah les galons de sergent. Officier en 1790, chevalier de Saint-Louis en 1791, général le 22 décembre 1793, il suivit la campagne d'Italie de 1796, fut blessé au passage du Pô, décida, par une charge brillante, la victoire de Lodi, et mérita, par sa conduite au siège de Mantoue, un sabre d'honneur et cette mention de Bonaparte : « Le succès fut quelque temps incertain, mais j'étais tranquille; la brave 32<sup>e</sup> demi-brigade, commandée par Dallemagne, était là. » Il contribua encore aux victoires de Castiglione et de Roveredo, fut nommé général de division, chargé (1793) du commandement de l'armée de Rome, et, après avoir installé au capitole le Sénat de la nouvelle République romaine, revint en France pour raisons de santé. Envoyé à l'armée du Rhin après la rupture du traité de Campo-Formio, il s'empara d' Ehrenbreitstein, reçut, à l'occasion de ce succès, des pistolets d'honneur, mais dut encore quitter l'armée pour cause de maladie. Le 6 germinal an X, le Sénat conservateur le choisit comme député de l'Ain au Corps législatif. Candidat au Sénat conservateur en 1809, il ne fut point appelé à y siéger. L'empereur le mit, en mars 1809, à la tête de la 25<sup>e</sup> division militaire, puis, en août suivant, à la tête de la 1<sup>re</sup> division de l'armée de Hollande, qu'il ne commanda que peu de temps. Il venait de voir renouveler son mandat de député au Corps législatif (6 janvier 1813), et d'être créé baron de l'Empire (19 juin suivant), lorsqu'il mourut.

**DALLOZ** (CHARLES-ALEXANDRE-MARIE), député à l'Assemblée législative de 1791, dates de

naissance et de mort inconnues, était président du tribunal de district de Saint-Claude. Le 30 août 1791, il fut élu député du Jura à l'Assemblée législative, le 3<sup>e</sup> sur 8, par 891 voix (413 votants). Il y vota avec les modérés. Le *Moniteur* officiel n'a pas mentionné son nom.

**DALLOZ** (VICTOR-ALEXIS-DÉSIRÉ), député de 1837 à 1848, né à Septinoncel (Jura), le 12 août 1795, mort à Paris, le 12 janvier 1869, était fils de Claude-Jérôme-Victor Dalloz, maire de Septinoncel, et de Marie-Pierrette-Hugon-Jannin. Il débuta avec succès, à 21 ans, au barreau de Paris, et figura dans un certain nombre d'affaires civiles et politiques importantes, dans la question de propriété du *Cours de littérature de La Harpe*, dans le procès de la conspiration du 19 août, des quatre sergents de la Rochelle, etc. Il fonda l'immense recueil connu sous le nom de  *Répertoire de Jurisprudence*, collabora (1819) à la *Thémis* ou *Bibliothèque du Jurisconsulte*, et prit (1823) la direction du *Journal des audiences de la Cour de cassation*. Sa réputation comme jurisconsulte était établie, quand il acheta, en 1823, une charge d'avocat à la Cour de cassation; il occupa dans la plupart des causes politiques qui furent soumises à cette juridiction, notamment l'affaire des colons de Saint-Domingue, celle des cultivateurs des environs de Paris contre le préfet de police Mangin, celle des comtes Berlier et Merlin, celle de des dix-huit cents électeurs frappés de déchéance par le préfet de la Seine, etc. Comptant sous la Restauration parmi les membres de l'opposition libérale, il applaudit à la révolution de Juillet, contribua à la formation de la garde nationale, et fut élu officier de la 3<sup>e</sup> compagnie du 3<sup>e</sup> bataillon de la 1<sup>re</sup> légion. Élu, le 4 novembre 1837, député du 4<sup>e</sup> collège électoral du Jura (Saint-Claude), par 89 voix sur 133 votants et 153 inscrits, il vendit sa charge, prit place parmi les conservateurs, et fut successivement réélu, le 2 mars 1839 par 111 voix sur 122 votants et 143 inscrits, le 9 juillet 1842 par 114 voix sur 124 votants et 146 inscrits, et le 1<sup>er</sup> août 1846 par 110 voix sur 115 votants et 145 inscrits. Pendant ces législatures, il déposa des rapports remarquables sur la responsabilité des propriétaires de navires, sur les irrigations, sur le rachat des actions de jouissance des canaux, sur la compétence du conseil d'Etat, etc. La révolution de février l'éloigna de la vie politique. Chevalier de la Légion d'honneur en 1826, officier en 1846.

**DALLOZ** (VICTOR-ÉDOUARD), député au Corps législatif de 1852 à 1870, né à Paris, le 24 mai 1826, mort au château de Bois-Renaud (Indre-et-Loire), le 15 novembre 1886, est le fils aîné de Désiré Dalloz (*V. p. haut*), le célèbre jurisconsulte. Avocat à Paris, et très versé lui-même dans la jurisprudence, M. Ed. Dalloz, était sans antécédents politiques, lorsqu'il fut désigné comme candidat officiel du gouvernement au Corps législatif; la 1<sup>re</sup> circonscription du Jura le nomma député, le 29 février 1852, par 28,764 voix sur 29,422 votants et 45,305 inscrits, contre 168 voix données à M. Jules Grévy, qui n'était pas candidat. Il prit part au rétablissement de l'Empire, et, constamment réélu depuis lors, pendant toute la durée du règne, siégea jusqu'en 1870 dans la majorité qui le choisit comme secrétaire du Corps législatif; il occupa ce poste pendant sept ans. M. Ed. Dalloz obtint successivement : le 22 juin 1857, 28,423 voix sur 28,680 votants et 44,053 inscrits; le 4 juin 1863, 29,848 voix sur 30,352 votants et 44,743 inscrits, et le 24 mai 1869, 14,625 voix sur 23,768 votants

et 29,441 inscrits, contre 8,909, au candidat de l'opposition, M. de Rouchaud. Le même jour, il réunit dans la 3<sup>e</sup> circonscription du même département, 1,008 voix contre 11,061 à l'élu républicain, M. Gagneur. M. Dalloz vota la déclaration de guerre à la Prusse, et rentra dans la vie privée au 4 septembre. Il est l'auteur de divers ouvrages de droit et de jurisprudence, tels que : *Commentaire du décret du 21 janvier 1852 sur la garde nationale* (1852); *Traité sur la propriété des Mines*; *Code civil annoté et expliqué* (1872-1875, 2 vol); *Code de l'enregistrement* (1878), etc. Officier de la Légion d'honneur du 23 août 1862, commandeur du 15 août 1869.

**DALMAS** (JOSEPH-BENOÎT), député à l'Assemblée législative de 1791, député au Corps législatif de l'an XII à 1808, né à Aubenas (Ardèche), le 29 mai 1754, mort à Draguignan (Var), le 10 août 1824, était fils de « Joseph Dalmas, notaire, et de dame Marie-Marguerite Auresche ». Avocat à Aubenas quand la Révolution éclata, il fut procureur général syndic de l'Ardèche de mai 1790 au 3 septembre 1791, date de son élection comme député à l'Assemblée législative, le 1<sup>er</sup> sur 8, avec 226 voix (344 votants). Dalmas siégea à droite et se montra très attaché au maintien de la royauté. Une curieuse note, fournie sous la Restauration par lui-même sur son propre compte, et conservée aux Archives nationales, rappelle le rôle actif qu'il joua dans les événements de cette époque. Il combattit d'abord toute loi répressive de l'émigration, soutenant que l'Assemblée n'avait pas le droit de s'y opposer. Il parla aussi (juillet 1792) contre la déchéance de Louis XVI et protesta de son dévouement à la constitution monarchique. Il fit ensuite une violente sortie contre Pétion, et réclama la punition de ceux qui avaient forcé l'entrée du palais, ainsi que le maintien de la suspension du maire de Paris. Dans la journée du Dix-Août, Dalmas se rendit au château, traversa le Jardin des Tuileries, et « donna le bras à la reine et à sa fille, aujourd'hui Mme la duchesse d'Angoulême, jusqu'à leur funeste entrée dans l'Assemblée. » Proscrit après le renversement du trône, il « se réfugia à Rouen, » — c'est toujours lui qui parle, — « où il trouva un asile jusqu'en l'an III; pendant sa proscription dans cette ville, il publia un mémoire avec son nom d'auteur intitulé : *Réflexions sur le procès de Louis XVI*, qu'il envoya à M. de Malesherbes, et qui fut imprimé et distribué à tous les conventionnels. » Poursuivi et arrêté, en l'an III, par ordre de la Convention, il fut mis en liberté après le 9 thermidor. Cette réaction le fit entrer dans les emplois publics. Il devint successivement : président du tribunal civil de l'Ardèche (du 12 brumaire au IV au 29 frimaire an VI), président de caution, maire d'Aubenas (de fructidor an VIII à ventôse an XII). Une nouvelle brochure de lui, publiée en 1798, et également empreinte de royalisme, l'avait fait destituer par le Directoire. Mais Napoléon l'appela au Corps législatif, comme député de l'Ardèche, le 8 frimaire an XII (décision du Sénat conservateur), et il siégea en cette qualité jusqu'en 1808. Conseiller municipal d'Aubenas jusqu'en décembre 1815, il sollicita et obtint du gouvernement de la Restauration la préfecture de la Charente-Inférieure, qu'il cessa d'occuper en 1816, sous le ministère Decazes. On lui donna plus tard (11 août 1824) celle du département du Var. Il mourut l'année d'après, dans l'exercice de ces dernières fonctions.

**DALMAS** (PIERRE-ALBERT DE), député au Corps législatif de 1850 à 1870, député de 1876 à 1881, né à Paris, le 10 juin 1821, appartient à une ancienne famille de Lorraine. Son père fut officier de marine et directeur au ministère de la Justice et des Cultes. M. P. A. de Dalmas, ses études de droit terminées, collabora, sous Louis-Philippe, à divers journaux politiques. Attaché en 1849 au ministère des Affaires étrangères, il fut chargé de plusieurs missions, notamment dans l'Amérique du Sud, au Brésil et au Rio de la Plata. Il gagna la confiance du président L.-N. Bonaparte, par la manière dont il s'acquitta de son rôle diplomatique et par la part active qu'il prit, à son retour en France, aux événements de décembre. Louis-Napoléon le choisit peu après, comme sous-chef de son cabinet. En 1852, au moment du rétablissement de l'Empire, M. de Dalmas devint sous-secrétaire de l'empereur; il garda ces fonctions jusqu'en 1861. Membre du conseil général d'Ille-et-Vilaine, il fut présenté par le gouvernement comme candidat officiel au Corps législatif, le 19 décembre 1859, en remplacement de M. Leharivel, décédé. L'administration l'appuyait de toute son influence, et le sous-préfet de Fougères avait écrit aux maires de son arrondissement : « Vous aurez sur le bureau de vote des bulletins au nom de M. de Dalmas, et pas d'autres. Il est important que des personnes intelligentes et sères, munies de bulletins au nom de M. de Dalmas, occupent les abords de la mairie, et protègent les électeurs, si bien intentionnés de votre commune contre l'erreur et le mensonge. » Signé : TUIL, sous-préfet de Fougères. — M. de Dalmas fut élu député par 25,570 voix (29,438 votants, 39,404 inscrits), contre 2,821 à M. Le Beschu et 996 à M. Dreo, siégea dans la majorité, fit partie de plusieurs commissions importantes et parut assez souvent à la tribune. Réélu le 4 juin 1863, par 19,008 voix (34,651 votants, 40,928 inscrits), contre 15,507 à M. de Kerdrel, il se sépara du ministère vers la fin de la législature, vota parfois avec le nouveau tiers parti libéral, et perdit l'appui officiel aux élections du 24 mai 1869. Il n'en fut pas moins élu une troisième fois, par 21,470 voix (34,612 votants, 41,090 inscrits), contre 13,009 à M. Thuil, l'ancien sous-préfet de Fougères, devenu candidat officiel du gouvernement. M. de Dalmas fut un des promoteurs de l'interpella-tion des 116, appuya l'Empire libéral, vota pour la guerre en 1870, et resta fidèle, après 1870, à la politique bonapartiste. En 1874, il se signala par son zèle à distribuer des photographies de l'ex-prince impérial. Néanmoins il avait singulièrement atténué l'ardeur de ses sentiments impérialistes dans la profession de foi qui le fit être, en 1876, au second tour de scrutin, député de l'arrondissement de Fougères, par 9,000 voix (18,166 votants, 21,108 inscrits), contre 8,405 à M. de la Villegontier, M. de Dalmas, élu presque comme républicain, vota le plus souvent avec la minorité conservatrice, mais se rapprocha de la gauche dans les questions où le cléricalisme était en jeu. Cette attitude ne lui permit pas d'obtenir, pendant la période du Seize-Mai, l'appui du ministère de Broglie-Fourtou lors du renouvellement de 1877, bien qu'il eût voté contre les 363. — M. de Dalmas, constructeur du premier chemin de fer départemental établi en France (entre Fougères et Vitry), est l'auteur de quelques écrits politiques. Officier de la Légion d'honneur du 15 mars 1860.

**DALMASSY** (JEAN-BAPTISTE), député au Corps législatif de 1813 à 1815, né à Langres

(Haute-Marne), le 19 novembre 1759, mort à Paris, le 17 juin 1828, avocat, occupaît sous le premier Empire les fonctions de chef de division au ministère de la guerre, lorsqu'il fut appelé, le 6 janvier 1813, par décision du Sénat conservateur, à représenter au Corps législatif le département de la Haute-Marne. Après avoir soutenu le gouvernement de Napoléon, il se rallia à celui de la Restauration qui lui conféra, le 12 janvier 1820, le titre de baron.

**DALMATIE** (DUC DE). — Voy. SOULT.

**DALPHONSE** FRANÇOIS-JEAN-BAPTISTE, BARON, député au Conseil des Anciens, au Corps législatif, et de 1819 à 1820, né à Bonny (Loiret), le 22 octobre 1756, mort à Moulins (Allier), le 24 septembre 1821, fut d'abord avocat au parlement de Paris, puis succéda à son père (mars 1773) dans la charge de receveur du grenier à sel de Souvigny (Allier), que la Révolution supprima. Dalphonse ne s'en montra pas moins partisan modéré des idées nouvelles, et fut nommé membre du directoire du département de l'Allier (2 juillet 1790), procureur syndic du district de Moulins (3 décembre 1791), et président de l'administration du département (1794). Élu, le 24 vendémiaire an IV, député de l'Allier au Conseil des Anciens, par 108 voix sur 214 votants, il s'opposa généralement aux mesures de rigueur, fit rendre aux prêtres la possession de leurs biens, combattit les droits de péage, vota contre la peine de mort prononcée contre les « Chauffeurs », fut secrétaire de l'Assemblée, et, le 6 thermidor an V, nommé membre de la commission des inspecteurs de la salle (questeurs), commission qui passait pour un foyer de conspiration royaliste. Les vainqueurs de fructidor, deux mois après, n'inscrivent cependant pas Dalphonse sur leurs listes de proscription. Réélu au même Conseil, le 29 germinal an VII, il parla contre un emprunt de cent millions, et, le 19 brumaire an VIII, réclama de tous les membres présents un nouveau serment de fidélité à la Constitution. Mais ce dévouement pour les institutions républicaines ne résista pas au succès du coup d'Etat, et, le 4 nivôse an VIII, le Sénat conservateur fit entrer Dalphonse au nouveau Corps législatif comme député de l'Allier; il fut également secrétaire de cette Assemblée, fut appelé, le 11 ventôse suivant, à la préfecture de l'Indre, le 23 ventôse an XII à celle du Gard, le 23 germinal suivant à celle du Loiret, fut créé baron de l'Empire le 9 mars 1810, nommé maître des requêtes au Conseil d'Etat le 13 novembre 1810, et envoyé comme intendant de l'intérieur en Hollande, le 1<sup>er</sup> janvier 1811. Il avait été nommé commandeur de la Légion d'honneur à l'occasion du couronnement (1804). Il adhéra à la déchéance de l'Empereur (avril 1814), fut laissé à l'écart par la première Restauration, reentra au Conseil d'Etat pendant les Cent-Jours, et fut envoyé en mission dans la 3<sup>e</sup> division militaire (Nîmes) pour réprimer les agitations royalistes. La seconde Restauration le rendit à la vie privée. Il venait d'être traité comme préfet (7 juillet 1819), lorsqu'il fut élu député, le 11 septembre suivant, au collège de département de l'Allier, par 499 voix sur 738 votants et 1.139 inscrits. Il prit place dans l'opposition, vota contre les lois d'exception et combattit vivement le nouveau projet de loi électorale présenté par les ministres (24 mai 1820). Il mourut dans le cours de la législature.

**DAL POZZO** (JOSEPH-MARIE-FERDINAND), député au Corps législatif de l'an XII à 1808, né à Montecalvo (Italie), le 30 décembre 1763, mort à Turin (Italie) en 1843, exerça dans son pays d'importantes fonctions administratives et judiciaires. Substitut, en 1797, de l'avocat patrimonial général du conseil de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, « volontaire » (1788) au bureau de l'avocat général du roi près le Sénat de Turin, chef du bureau de législation près le commissaire civil et politique du Piémont (an VII), il fut, l'année d'après (an VIII), également chef de bureau près la commission du gouvernement pour la proposition des lois à la *Consulta*, puis sénateur de Turin. Devenu (frimaire an X) substitut du commissaire du gouvernement près le tribunal d'appel de cette ville, il fut nommé, le 14 floréal an XII, membre de la Légion d'honneur, et appelé, le 27 fructidor de la même année, à siéger dans le Corps législatif français comme député du département de Marengo. Il quitta cette assemblée en 1808.

**DAMAS** (ANGE-HYACINTHE-MAXENCE, BARON DE), pair de France et ministre, né à Paris, le 30 septembre 1785, mort à Paris, le 6 mai 1862, descendait d'une branche de la famille de Damas établie en Bourgogne. Il suivit sa famille en émigration en Allemagne, puis en Russie, et entra comme cadet, en 1795, à l'école d'artillerie de Saint-Petersbourg. Lieutenant dans le régiment (de la garde) Semenowski (juin 1803), il fit dans l'armée russe la campagne d'Allemagne, et reçut la croix de Sainte-Anne de 2<sup>e</sup> classe (1805). Capitaine (septembre 1807), chef de bataillon (avril 1811), il fut blessé à la Moskowa, et décoré de la seconde classe de l'ordre de Sainte-Anne. Colonel du régiment des grenadiers d'Astrakan (octobre 1812), il se battit en Allemagne (1813), devint général major, et reçut, après Leipzig, la croix de Saint-Wladimir. Il entra en France avec les alliés (1814); sa conduite à Brienne et sous les murs de Paris lui valut, de l'empereur Alexandre, une épée d'honneur enrichie de diamants. Il entra dans l'armée française à la première Restauration, avec le grade de maréchal de camp, suivit le duc d'Angoulême dans le midi, en qualité de lieutenant-général, et passa avec lui en Espagne pendant les Cent-Jours. La seconde Restauration l'appela au commandement de la 8<sup>e</sup> division militaire (Marseille); là, il montra une grande sévérité contre les anciens fonctionnaires de l'Empire, et suivit, un cerje à la main, les processions des missions. Le *Phocéen*, journal d'opposition, ayant écrit qu'on ne demandait plus un cerje chez les marchands ciriers, mais une « épée de Damas », M. de Damas fit poursuivre le rédacteur avec la dernière rigueur. Au moment de la guerre d'Espagne, il reçut le commandement d'une division de l'armée de Catalogne. Il était à ce poste, lorsqu'il fut nommé pair de France, le 9 octobre 1823, et, le 19 suivant, ministre de la guerre. Il résigna ce poste, le 4 août 1824, pour ne pas signer la mise à la réforme d'un certain nombre d'officiers généraux, fut appelé, le même jour, à prendre le portefeuille des affaires étrangères, après le départ de Chateaubriand: il fit en même temps l'intérim du ministère de la guerre, du 20 août 1824 au 29 septembre 1825, et conserva les affaires étrangères jusqu'au 3 janvier 1828, mais les fonctions furent, en réalité, exercées par M. de Villele. Lors de la mort de M. de Rivière (avril 1827), il fut nommé gouverneur du duc de Bordeaux, qu'il suivit en exil, après la révolution de Juillet. Il entra

en France lorsque l'éducation du prince fut terminée, et vécut dans la retraite jusqu'à sa mort. En 1846, il créa à Hautefort (Dordogne), où il vivait, une caisse de prêt aux ouvriers, sous le nom de « prêt d'honneur ». Grand officier de la Légion d'honneur de 2 octobre 1823,

**DAMAS-CRUX** (FRANÇOIS DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Crux-la-Ville en Nivernais, le 25 août 1739, mort à Nevers (Nièvre), le 4 mars 1829, était parent du précédent et frère du comte Louis-Etienne-François de Damas-Crux, pair de France (r. p. bas). Il entra dans les ordres et parvint aux dignités de grand-vicaire et curé-doyen de la cathédrale de Nevers. Le bailliage de Saint-Iierre-le-Moutier le nomma, le 25 mars 1789, député du clergé aux États-Généraux. Mais l'abbé François de Damas-Crux ne se rallia pas aux idées nouvelles, et donna bientôt sa démission (29 juillet 1789). A son retour de l'émigration, il recouvra, sous la Restauration, ses dignités ecclésiastiques. En octobre 1822, il fut attaché au sceau des titres.

**DAMAS-CRUX** (LOUIS-ETIENNE-FRANÇOIS, COMTE DE), pair de France, né à Crux-la-Ville (Nièvre), le 4 octobre 1735, mort à Paris, le 3 juillet 1814, fut un des menins du Dauphin, depuis Louis XVI, devint, fort jeune, colonel en second du régiment de l'Inde contre les Anglais, et passa ensuite colonel du régiment de Foix, de celui du Limousin, et de celui du Vexin; au moment de la Révolution, il était maréchal de camp, et commandant des trois Evêchés. Il émigra en 1792, défendit, à la tête d'un corps de gentilshommes, Maestricht assiégé par l'armée française, servit en 1794 dans l'armée de Condé, fut nommé (1799) chevalier d'honneur de la duchesse d'Angoulême au moment de son mariage, et suivit cette princesse en Russie et en Angleterre. Il revint en France avec les Bourbons (1814), fut fait grand-croix de Saint-Louis, premier gentilhomme de la chambre du duc d'Angoulême, et lieutenant-général (22 juin 1804). Déjà gravement malade, il fut nommé pair de France, le 2 juillet 1814, et mourut le lendemain.

**DAMAS-CRUX** (ETIENNE-CHARLES, DUC DE), pair de France, né au château de Crux-la-Ville (Nièvre), le 10 février 1754, mort à Paris, le 29 mai 1846, fut reçu chevalier de Malte au berceau, entra comme sous-lieutenant au régiment de Limousin-infanterie (22 février 1770), et passa capitaine (5 mai 1772). Commandant en second du régiment d'Aquitaine (3 octobre 1779), il fit campagne dans l'Inde contre les Anglais, commanda ensuite son régiment de cipayes, et, abandonné par ses soldats, fut fait prisonnier. Il entra en France à la paix, émigra en 1792, servit dans l'armée des princes, et défendit la Hollande contre les armées françaises (1793). à la tête d'une légion levée par lui, légion dont l'infanterie fut anéantie à Quiberon (1795). De ces débris, il forma un escadron de hussards, qu'il conduisit au prince de Condé, et fut nommé maréchal de camp par le comte d'Artois. Il suivit le corps de Condé en Pologne (1801), fut attaché à la personne du duc d'Angoulême qu'il accompagna en Angleterre, et avec qui il entra en France en 1814. Louis XVIII le nomma lieutenant général (22 juin), grand-croix de Saint-Louis (22 août), premier gentilhomme de la chambre du duc d'Angoulême, et l'envoya en mission à Toulouse, où il fut arrêté par le général Laborde

pendant les Cent-Jours, et conduit à la frontière d'Espagne. Il entra en France, après Waterloo, à la tête d'un corps de dix-huit cents basques, fut promu pair de France (17 juillet 1815) et vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney. Le roi l'appela au commandement de la 2<sup>e</sup> division militaire (10 janvier 1816), et le créa duc (3 février suivant). Le duc de Damas-Crux se retira de la Chambre haute après les journées de juillet, ayant refusé de prêter serment au gouvernement nouveau, et vécut en dehors de la politique jusqu'à un âge très avancé. Il avait été admis à la retraite, comme lieutenant général, le 30 juin 1832.

**DAMAS D'ANLEZY** (JEAN-PIERRE, COMTE DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Paris le 4 mars 1734, mort au château d'Anlezy (Nièvre), le 7 septembre 1800, appartenait à la même famille que les précédents. Il suivit, comme la plupart des siens, la carrière des armes, et il était maréchal de camp depuis le 1<sup>er</sup> mars 1780, lorsque la noblesse du bailliage du Nivornais et Donzinois l'envoya, le 23 mars 1789, siéger aux Etats-Généraux. Imbu des idées de l'ancien régime, il refusa son adhésion à l'assemblée des trois ordres, et donna sa démission de député le 20 juillet 1789. Il émigra, et revint mourir en son château d'Anlezy, dans la Nièvre.

**DAMAS D'ANTIGNY** (JOSEPH-FRANÇOIS-LOUIS-CHARLES-CÉSAR, DUC DE), pair de France, cousin des précédents, né à Paris, le 28 octobre 1758, mort à Paris, le 5 mars 1829, entra au service dès l'âge de treize ans, et fit, comme aide-de-camp du comte de Rochambeau, les campagnes de 1780 et 1781 en Amérique. Il commanda, comme colonel, le régiment des dragons du Dauphin, puis celui de Monsieur, frère du roi, dont il était gentilhomme d'honneur. C'est à la tête de ce corps qu'il s'efforça, de concert avec Bouillé, d'assurer la fuite de la famille royale, en 1791. Chargé d'occuper le poste de Clermont, il manqua, au dire des royalistes, de présence d'esprit dans cette circonstance. Arrêté avec Louis XVI à Varennes, il fut conduit à Paris et décrété d'accusation par l'Assemblée nationale; l'amnistic, qui suivit l'acceptation de la Constitution par le roi, l'empêcha d'être traduit devant la haute Cour nationale, et le rendit à la liberté. Il avait été successivement détenu à Verdun, puis à Paris dans la maison de la Merci, rue du Chaume. Le comte de Damas s'empressa d'émigrer, et alla rejoindre Monsieur, dont il fut le capitaine des gardes et qu'il accompagna dans l'expédition de Champagne en 1792. Nommé maréchal de camp, il fit naufrage sur la côte de Calais au moment où il se disposait à prendre part à l'expédition de Quiberon. Tombé entre les mains des républicains, il échappa encore à la rigueur des lois contre les émigrés, et put se rendre auprès du comte d'Artois et suivre le reste de la guerre dans l'armée de Condé jusqu'à son licenciement. Revenu en France en 1801, il reçut du gouvernement de la Restauration, le 4 juin 1814, la dignité de pair de France, le 13 août de la même année le grade de général de division, et le 30 mars 1825 le titre de duc. Il fut aussi créé commandeur de Saint-Louis, appelé au commandement d'une division militaire à Dijon, puis nommé premier gentilhomme de la chambre. A la Chambre haute, il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney.

**DAMAS D'ANTIGNY** (JOSEPH-ELISABETH-ROGER, COMTE DE), député de 1815 à 1816, né à Paris, le 4 septembre 1765, mort au château de Cirey (Côte-d'Or), le 3 septembre 1823, frère du précédent, fut inscrit à douze ans sur le contrôle des officiers du régiment du roi, dont son oncle, le duc du Châtelet, était colonel. Pressé de débiter dans la carrière militaire, où s'étaient distingués plusieurs membres de sa famille, il quitta secrètement la France, à la suite, dit-on, d'un duel malheureux avec le vicomte de Wall, et se rendit auprès du prince de Ligne, commissaire de la cour de Vienne près de l'armée russe. Il obtint par lui son admission dans l'armée moscovite et y donna des preuves fréquentes de sa témérité. Chargé un jour par le prince de Nassau-Siegen de prendre à l'abordage un vaisseau aniral turc, que défendait en même temps une vive mousqueterie et l'incendie qui s'y manifestait de toutes parts, Damas enleva cette espèce de citadelle et s'empara du drapeau de Mahomet. Adjudant du prince Potemkin, il dirigea l'attaque d'Otchakow et pénétra le premier dans la place. La czarine Catherine fit donner au comte de Damas le grade de colonel, et c'est en cette qualité qu'il fit la campagne de 1789, terminée par le siège de Bender. De retour en France la même année, il y demeura à peine, et se remit au service de l'étranger. La prise d'Ismaël, à laquelle il contribua puissamment, à la tête d'un régiment russe, lui valut la croix de commandeur de Saint-Georges. Il répondit ensuite à l'appel des émigrés français, devint aide-de-camp du comte d'Artois, et le suivit à Saint-Petersbourg, puis en Angleterre. Il fut dans l'armée de Condé, en 1795, le commandement d'une légion, entra, en 1798, au service du roi de Naples, Ferdinand, dont il soutint désespérément la cause, les armes à la main, et se retira à Vienne jusqu'en 1814. Le retour des Bourbons le rappela en France, où il recouvra tous ses titres. Promu lieutenant général, il commandait la place de Lyon, lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe. Il accompagna Louis XVIII en Belgique, et, à la seconde Restauration, fut élu député (22 août 1815), par deux départements à la fois: la Côte-d'Or, qui lui donna 122 voix sur 161 votants et 260 inscrits, et la Haute-Marne, où il eut 84 voix sur 147 votants et 217 inscrits. Il fit partie de la majorité, mais ne siégea pas longtemps à la Chambre « introuvable », le roi l'ayant renvoyé dans son gouvernement de Lyon. Il réprima sévèrement les troubles qui éclatèrent dans cette ville et, rentré dans sa famille peu de temps après, mourut au château de Cirey, en 1823.

**DAMBRAY** (CHARLES-HENRY, CHEVALIER), député au Conseil des Cinq-Cents, pair de France, ministre, né à Rouen (Seine-Inférieure), le 11 octobre 1760, mort à Montigny (Seine-Inférieure), le 12 décembre 1829, issu d'une famille qui avait donné au parlement de Normandie plusieurs présidents à mortier, dut à la recommandation de son cousin Huc de Mirouménil, garde des sceaux, une place d'avocat général à la cour des aides; il n'avait alors que dix-neuf ans. Il obtint ensuite, par la même protection, la charge d'avocat général au parlement de Paris (janvier 1825). Devenu la même année, le gendre de Barentin (V. ce nom), il ne tarda pas à se faire personnellement remarquer dans plusieurs causes importantes où il porta la parole, entre autres dans l'affaire de Montgolfier et dans celle de Kormann. La

Révolution sépara profondément le jeune avocat général de son collègue au parlement, Hérault de Séchelles. Celui-ci adopta les idées nouvelles, tandis que le genre de Barentin, suivant le courant contraire, se retirait dans ses terres de Normandie, après la suppression des parlements (1790). Dambray quitta momentanément cette retraite en juin 1791, pour aller à l'étranger favoriser la fuite de Louis XVI, qui se termina par l'arrestation de Varennes. Puis il rogagna Rouen et vécut ignoré dans les environs de cette ville pendant la période révolutionnaire. On dit que le conventionnel Alquier, qui aurait eu une entrevue avec lui, le protégea de son silence dans le rapport qu'il fit sur sa mission à Rouen. Elu, le 28 vendémiaire an IV, par 360 voix, député de la Seine au Conseil des Cinq-Cents, Dambray n'accepta pas ce mandat, et fit connaître sa démission par une lettre au procureur-général syndic du département de la Seine, qui en informa l'Assemblée (séance du 9 brumaire). Il refusa de même les fonctions que Napoléon lui fit proposer plus tard par le préfet Beugnot, et accepta seulement de l'Empire la décoration de la Légion d'honneur, et la place de juge de paix, avec les fonctions de membre du Conseil général de la Seine-Inférieure. Avant de recevoir la croix d'honneur il avait consulté sa mère qui lui répondit : « Mon fils, il faut accepter toutes les croix que le ciel nous envoie. » Il entretenait, d'ailleurs, à cette époque, une correspondance suivie avec les Bourbons qui, à leur retour, s'empressèrent de l'appeler aux plus hauts emplois. En donnant à Barentin le titre de chancelier honoraire, Louis XVIII remit à Dambray les sceaux, et le nomma chancelier de France, avec la présidence de la Chambre des pairs : il garda les sceaux du 13 mai 1814 au 19 mars 1815, et l'ordonnance qui le fit pair de France est du 4 juin 1814. Pendant les Cent-Jours il se réfugia en Angleterre et à Gand, et, à la seconde Restauration, il ne reprit que la présidence de la Chambre des pairs; les sceaux ne lui furent pas rendus, si ce n'est, momentanément et par intérim, du 7 mai 1816 au 18 janvier 1817. Ce fut lui qui présida la Cour des pairs lors du procès du maréchal Ney en 1815, et lors du jugement de la conspiration du 19 août 1820. Dambray, moins homme d'Etat que juriconsulte, était de mœurs simples et débonnaires, et sa carrière politique fut sans éclat. Il y apporta un dévouement, plus sincère qu'éclairé à la cause royaliste, par exemple, lorsqu'il fut chargé par le roi d'arrêter avec les commissions du Sénat et du Corps législatif les bases de la charte constitutionnelle : il mécontenta beaucoup de monde en appelant cette charte, lors de sa promulgation, une *ordonnance de réformation*. Ce fut lui encore qui conseilla à Louis XVIII de dater la charte de la 19<sup>e</sup> année de son règne. Dans un ordre ministériel qu'il adressa à ses subordonnés au moment du débarquement de Napoléon, il leur prescrivait de « courir sus » à « l'usurpateur. » Dambray opina pour la résistance à outrance, et ne quitta Paris que le 20 mars 1815, à deux heures après midi. Lors de son second passage au ministère, il opina de même contre l'ordonnance du 5 septembre 1816 qui brisa la majorité de la « Chambre introuvable. » Comme président de la Chambre des pairs, il montra dans les délibérations une impartialité à laquelle ses adversaires rendirent plus d'une fois justice. Dambray termina ses jours à Montigny, près de Dieppe, chevalier des ordres du roi, membre du Conseil privé et officier de la Légion d'honneur. Depuis 1827, il avait abandonné à M. de

Pastoret, vice-chancelier, les fonctions de la présidence.

**DAMBRAY** (CHARLES-EMMANUEL-HENRI, VICOMTE), pair de France et représentant à l'Assemblée législative de 1849, fils du précédent, né à Paris le 21 janvier 1785, mort au château de Montigny (Seine-Inférieure), le 26 février 1863, entra dans l'administration comme maître des requêtes au Conseil d'Etat, devint conseiller d'Etat, et succéda à son père comme grand-maître des cérémonies des ordres du roi, et comme conseiller général de la Seine-Inférieure. Promu à la pairie le 17 août 1815, il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, et soutint la politique de MM. de Villèle et de Polignac. Il quitta la Chambre haute après les journées de juillet, ayant refusé de prêter serment au gouvernement nouveau, et se retira dans sa terre de Montigny. Le 13 mai 1849, il fut élu par le département de la Mayenne représentant du peuple à l'Assemblée législative, le 6<sup>e</sup> sur 8, par 32,109 voix sur 70,210 votants et 106,272 inscrits; il siégea à droite, vota avec les légitimistes, et rentra dans la vie privée au coup d'Etat de décembre 1851.

**DAMBRY** (PIERRE-CHARLES-ANDRÉ), député au Corps législatif de 1859 à 1869, né à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise), le 20 décembre 1796, mort à l'Isle-Adam, le 10 septembre 1869, propriétaire, remplissait les fonctions de secrétaire du Conseil général de Seine-et-Oise, et celles de maire de l'Isle-Adam, lorsqu'il fut élu, comme candidat officiel du gouvernement, le 23 octobre 1859, député de la 3<sup>e</sup> circonscription de Seine-et-Oise, en remplacement de M. de Gouy d'Arcy, décédé. Il avait obtenu 18,899 voix (27,021 votants, 35,168 inscrits), contre MM. Rendu, 7,351 et le vicomte de Ruty, 586. Le 31 mai 1863, les mêmes électeurs lui continuèrent son mandat, par 16,657 voix sur 30,221 votants et 36,701 inscrits, contre 13,412 accordées au candidat indépendant, M. Lefèvre-Pontalis. Dans les deux législatures dont il fit partie, M. Dambray ne cessa de voter avec la majorité dynastique. Il était officier de la Légion d'honneur.

**DAMERON** (JOSEPH-CHARLEMAGNE), député à l'Assemblée législative de 1791, et membre de la Convention, né à Donzy (Nièvre) le 28 janvier 1758, mort à Paris, le 10 novembre 1798, était fils de « Joseph-Gabriel Dameron, bourgeois, et de dame Louise-Camille-Palteau. » Homme de loi à la Charité-sur-Loire au moment de la Révolution, il fut nommé, en 1790, président du tribunal du district de la Charité. Elu, le 5 septembre 1791, député de la Nièvre à l'Assemblée législative, le 2<sup>e</sup> sur 7, par 158 voix sur 316 votants, il siégea dans la majorité, et fut réélu, le 4 septembre 1792, membre de la Convention, le 2<sup>e</sup> sur 7, par 308 voix sur 368 votants. Dans le procès de Louis XVI, il se prononça contre l'appel au peuple et contre le sur-sis, et répondit au 3<sup>e</sup> appel nominal : « Un républicain ne consulte que les intérêts de la patrie. Je vote pour la mort. » Il fut envoyé en mission dans le Loiret après le 9 thermidor, fut nommé, après la session, commissaire du Directoire dans le département de la Nièvre, et élu, en l'an V, juge au tribunal de cassation; il mourut dans l'exercice de ces fonctions. Son fils, Alexandre-Auguste-Charlemagne, a été longtemps maire de Donzy.

**DAMOURETTE** (Louis), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Challerange (Ardennes), le 10 juillet 1752, mort à Challerange en 1820, était cultivateur dans son pays natal et fut fermier de la seigneurie de Challerange. Il embrassa les principes de la Révolution, devint président de l'administration de son département et, le 2 septembre 1791, fut élu député des Ardennes à l'Assemblée législative, le 7<sup>e</sup> sur 8, par 104 voix (208 votants). Il fut membre et souvent rapporteur des comités d'agriculture et de l'examen des comptes, prit la parole sur les questions agricoles, sur un projet de caisse de secours, etc., et suivit avec modération la politique de la majorité. Suspect sous la Terreur, il dut la liberté au 9 thermidor. Il fit partie, sous la Restauration, du Conseil général des Ardennes.

**DAMPIERRE** (CHARLES-JACQUES-PIERRE PICOT, MARQUIS DE), pair de France, né à Paris, le 29 juin 1779, mort à Dampierre (Aube), le 31 décembre 1871, de la maison des Dampierre de Champagne et d'une branche qui fut anoblie en 1406 par une charge de secrétaire du roi, était le fils puîné du général Auguste-Henri-Marie Picot de Dampierre (1736-1793), qui fut tué d'un coup de canon au service de la République, dans le bois de Vicoigne. A l'exemple de toute sa famille, il suivit la carrière militaire, et combattit sous son beau-frère, le général Dessolle (*V. ce nom*), en qualité d'aide-de-camp, dans la campagne de Russie et pendant les années 1814 et 1815. La Restauration le trouva colonel, et l'admit dans les gardes du corps. Le 5 mars 1819, il fut créé pair de France. Il soutint de ses votes le gouvernement des Bourbons, mais ne fut point hostile plus tard à la monarchie de juillet, et ne quitta la Chambre haute qu'en 1848. Admis à la retraite comme officier supérieur, le 26 octobre 1832, il était officier de la Légion d'honneur.

**DAMPIERRE** (ELIE-LOUIS-AYMARD, MARQUIS DE), pair de France, né à Saureterre (Lot-et-Garonne), le 20 novembre 1787, mort à Paris le 3 février 1845, appartenait à une autre branche de la famille du précédent. Propriétaire, et sans aucun antécédent politique, ainsi que le constatent les biographies parlementaires de l'époque, il fut compris, le 5 novembre 1827, sur la liste des 77 pairs nommés par M. de Villèle. Il siégea obscurément à la Chambre haute, y soutint le gouvernement de Charles X, et lui resta fidèle en 1830. Il donna en effet sa démission pour ne pas prêter serment à Louis-Philippe.

**DAMPIERRE** (JEAN-BAPTISTE-ELIE-ADRIEN-ROGER MARQUIS DE), fils du précédent, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848 et 1849, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Saureterre (Lot-et-Garonne), le 17 septembre 1813, fit ses études de droit, et voyagea pendant quelques années à l'étranger. Riche propriétaire, enrichi encore par son mariage, il se présenta aux élections de 1830 et de 1842, comme candidat de l'opposition à la fois royaliste et libérale. « Je proclame, disait-il dans une de ses circulaires électorales, que les monarchies n'ont plus de vie en dehors des institutions les plus larges et les plus libérales. Homme nouveau, ce sont les idées nouvelles que je défendrai; je veux la participation de toutes les classes au droit d'élection. » Ce langage ne

suffit pas à conquérir à M. de Dampierre la majorité: le 1<sup>er</sup> août 1846, il n'obtint, dans le 3<sup>e</sup> collège des Landes (Saint-Sever) que 84 voix contre 170 à M. Larnac, élu, et 53 à Frédéric Bastiat. En 1843, il parut accepter la République et se fit élire, le 23 avril, le 7<sup>e</sup> et dernier, par 19,435 voix, représentant des Landes à l'Assemblée constituante. Mais il siégea à droite et vota régulièrement avec les conservateurs: pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; pour le rétablissement de la contrainte par corps; contre l'abolition de la peine de mort; contre le droit au travail; contre la réduction de l'impôt du sel; pour la proposition Rateau; contre l'amnistie; pour l'interdiction des clubs; pour les crédits de l'expédition romaine, etc. Il soutint d'abord, avec la majorité parlementaire, le gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte, et continua cette politique à l'Assemblée législative, où il fut réélu représentant des Landes, le 3<sup>e</sup> sur 6, avec 25,783 voix (49,762 votants, 82,019 inscrits). Il se montra favorable à toutes les lois répressives votées par les conservateurs monarchistes, et ne se sépara du prince président qu'à la veille du coup d'Etat de décembre. Il fut du nombre des représentants qui protestèrent à la mairie du X<sup>e</sup> arrondissement. Aux élections du Corps législatif, le 29 février 1852, M. de Dampierre n'obtint comme candidat indépendant, dans la 2<sup>e</sup> circonscription des Landes, que 2,522 voix contre 24,506 accordées à l'élu, M. Corta. Il rentra alors dans la vie privée, y resta pendant toute la durée de l'Empire, et n'en sortit que pour se faire élire, le 8 février 1871, représentant des Landes à l'Assemblée nationale, par 40,440 voix sur 54,902 votants et 84,409 inscrits. Il fit partie de la réunion Colbert on même temps que du Cercle des Réservoirs et vota dans la législature: pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, contre le retour du Parlement à Paris, pour le pouvoir constituant, pour le gouvernement du 24 mai, pour le ministère de Broglie, contre les amendements Wallon et Pascal Duprat, et contre l'ensemble des lois constitutionnelles. Il avait été élu, le 8 octobre 1871, conseiller général pour le canton de Granède (Landes). Aux élections législatives du 20 février 1876, il échoua avec 4,586 voix contre M. de Guilloutet 7,326, et rentra dans la vie privée. On a de lui: *Races bovines de France, de Suisse d'Angleterre et de Hollande* (1840). — *Les Eaux-de-vie de Cognac* (1855). — *Le R. P. de Ravignan* (1858). — *De la culture de la vigne* (1863).

**DAMP MARTIN** (ANNE-HENRI CABOT, VICOMTE DE), député à Corps législatif de 1813 à 1815, né à Uzès (Gard) le 30 juin 1755, mort à Paris le 12 juillet 1825, était fils du gouverneur d'Uzès. Destiné par sa famille aux fonctions ecclésiastiques, il entra, à 15 ans, au séminaire de Paris; mais il en sortit pour entrer dans l'armée, fut pourvu d'une sous-lieutenance dans le régiment de Limousin-infanterie, passa capitaine dans Royal-cavalerie, et publia des essais littéraires qui le firent admettre à l'Académie de Nîmes. Il rédigea et adressa à l'Assemblée nationale, en 1783, les doléances des officiers de la garnison de Strasbourg. Nommé (juillet 1791) lieutenant-colonel du régiment de Lorraines-dragons, il accompagna le général Choisy dans l'expédition d'Avignon contre Jourdan « Coupe-têtes », engagea son régiment à protester contre la journée du 20 juin 1792, et, sur le refus des soldats, émigra à Trèves, s'en-

rôla dans la cavalerie de l'armée des princes, et, après le licenciement, gagna la Belgique, puis la Hollande, où il vécut en donnant des leçons de français; il y publia un *Précis de littérature à l'usage des dames* (1795), et passa de là à Berlin, où il rédigea la *Gazette française*, et où Frédéric-Guillaume II le nomma précepteur des fils qu'il avait eut de la comtesse de Lichtenau. Tombé en disgrâce à la mort du roi en raison de ses relations avec la comtesse, il rentra en France après le 18 brumaire, et se retira à Uzès, où il travailla à *La France sous ses rois, essai historique sur les causes qui ont préparé et consommé la chute des trois premières dynasties*. La publication de cet ouvrage (1810) appela l'attention de l'Empereur, qui avait déjà nommé M. de Dampmartin conseiller de préfecture à Nîmes (12 mai 1807), et qui l'appela aux fonctions de censeur impérial (8 février 1811), puis de conseiller au Conseil des prises (1<sup>er</sup> avril suivant). Le collège électoral du Gard l'ayant porté candidat au Corps législatif, le Sénat conservateur l'y fit entrer, le 6 janvier 1813, comme député du Gard. M. de Dampmartin adhéra à la déchéance de l'empereur (avril 1814), et prit quelquefois la parole au Corps législatif, pour demander la substitution du vote public au vote secret, la prohibition des fers étrangers, la restitution aux émigrés des biens vendus, le droit égal pour tous d'entrer dans les écoles militaires: « Les institutions de la patrie, dit-il, appartiennent à tous ceux qui ont le bonheur de naître sur le sol français. » Le gouvernement royal lui rendit sa place de censeur (24 octobre 1814), et lui donna le titre de vicomte (26 novembre suivant). Il se tint à l'écart pendant les Cent-Jours, et, sous la Restauration, fut nommé bibliothécaire conservateur du dépôt de la guerre (20 avril 1816). Il mourut d'une fluxion de poitrine. On a de lui: *Idees sur quelques sujets militaires* (1785); — *Histoire de la révolte de Rome et de Carthage* (1789); — *Le provincial à Paris* (1790); — *Esquisse d'un plan d'éducation* (1795); — *Quelques traits de la vie privée de Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse* (1811); — *Coup-d'œil sur les campagnes des émigrés* (1816); — *Mémoires sur divers événements de la révolution et de l'émigration* (1826), etc.

**DANDENAC** (MARIE-FRANÇOIS, CHEVALIER), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Saumur (Maine-et-Loire), le 11 janvier 1750, mort à Angers (Maine-et-Loire), le 18 août 1830, était homme de loi et exerçait, en 1789, les fonctions d'avocat en la sénéchaussée de Saumur. Partisan modéré de la Révolution, il fut nommé membre, puis vice-président du district (juin 1790), déclina la candidature à l'Assemblée législative, mais accepta d'être élu à la Convention nationale par le département de Maine-et-Loire, le 5 septembre 1792, le 7<sup>e</sup> sur 11, avec 491 voix (620 votants). Après avoir voté quelque temps avec la Montagne, il s'en sépara lors du procès du roi, et motiva ainsi son vote au 3<sup>e</sup> appel nominal: « Je déclare que je ne prononce pas comme juge, mais comme législateur. Je vote pour la réclusion jusqu'à la paix. » La réélection des deux tiers le fit entrer, le 21 vendémiaire an IV, comme député de Maine-et-Loire, au Conseil des Anciens. Il n'y prit la parole que pour faire annuler les élections du canton de Montcontour, et pour faire approuver une résolution relative à la réiliation des « baux à longues années ». Il quitta l'Assemblée le

20 mars 1797. Il revint alors en Anjou, où il fut nommé (25 germinal an VI) administrateur du département de Maine-et-Loire, puis, par l'initiative du ministre Abrial, commissaire du gouvernement près le tribunal d'Angers (9 floréal an VIII). Il fut fait, le 25 prairial an XII, membre de la Légion d'honneur, créé, le 5 août 1800, chevalier de l'Empire, et promu le 2 avril 1811, procureur général à la cour d'Angers. La Restauration le confirma en 1814 dans ce dernier poste, puis le lui retira en 1818. Il mourut en 1830, à l'âge de 80 ans, d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

**DANDENAC** (JACQUES), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Saumur (Maine-et-Loire), le 12 avril 1752, mort à Rou-Marson (Maine-et-Loire), le 29 mai 1825, frère du précédent, servit sous l'ancien régime, dans le régiment provincial de Touraine, puis fut élu, au début de la Révolution, maire de Rou-Marson. Député à la Convention, comme son frère, le 5 septembre 1792, par le département de Maine-et-Loire, le 10<sup>e</sup> sur 11, avec 331 voix (585 votants), il opina avec les modérés de la Plaine, et répondit, lors du 3<sup>e</sup> appel nominal, dans le jugement de Louis XVI: « J'ai prouvé dans mon opinion inprimée que ce n'était point comme juge, mais comme législateur que je votais dans cette affaire: je propose la déportation de tous les prisonniers qui sont au Temple, mais la détention provisoire jusqu'à la paix. » Attaché pendant quelque temps à la commission près l'armée des côtes de la Rochelle, puis chargé de l'inspection de l'arsenal de Tours, il entra, le 21 vendémiaire an IV, au Conseil des Anciens, ayant été élu par 54 voix sur 187 votants, en sortit en l'an VI, vint reprendre ses fonctions de maire, présida en l'an VII l'assemblée électorale de Maine-et-Loire, et fut nommé en l'an VIII conseiller d'arrondissement. Il vécut dès lors à sa campagne de Rou, où il mourut sous la Restauration.

**DANEL** (PAUL-FRANÇOIS-JOSEPH), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1806, né à Lille (Nord), le 16 octobre 1754, mort à Lille, le 3 octobre 1847, appartenait dès l'ancien régime aux fonctions publiques. Conseiller au siège royal de la gouvernance du souverain bailliage de Lille, il devint, le 24 septembre 1791, juge au tribunal du district; le 11 décembre 1793, officier municipal de Lille; le 25 brumaire an III, juge, pour la seconde fois au même tribunal, et le 9 brumaire an IV, commissaire du Directoire près le tribunal criminel. Président de l'assemblée électorale du Nord, il fut élu, le 26 germinal an VII, député de ce département au Conseil des Anciens, où il se fit peu remarquer. Partisan du coup d'Etat de brumaire, il passa, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif où il resta jusqu'en 1806, et dont il devint secrétaire. Danel, qui fut encore capitaine de la garde nationale de Lille, conseiller municipal de cette ville et administrateur des hospices, rentra dans la magistrature, le 13 mars 1803, comme substitut près le tribunal civil. Procureur impérial le 29 avril 1811, il se rallia à la Restauration, qui le nomma (25 février 1818) juge suppléant au tribunal civil.

**DANELLE-BERNARDIN** (JEAN-BAPTISTE-FERDINAND), député de 1874 à 1887, et membre du Sénat, né à Montreuil-sur-Blaise (Haute-Marne), le 16 septembre 1826, d'une famille de